



Hotel Van Der Valk
Avenue Mélina Mercuri, 7
7000 Mons

41 copropriétaires sur 75 totalisant 6 300,00 / 10 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:20 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- [illegible]

- _____

- ## LISTE DES RÉOLUTIONS

Monsieur Blondeau est élu président de la séance.

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. ACCORD POUR QUE LE SYNDIC SOIT LE SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

Le syndic est élu secrétaire.

Majorité absolue	Oui	6 300,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 300,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. QUITUS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (MADAME HURTEUX)

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (MADAME HURTEUX)

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. QUITUS DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. RENOUVELLEMENT DE MADAME DEGARDIN AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR BLONDEAU AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

de quoi cette résolution est acceptée.

9. RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR GILAIN AU CONSEIL DE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR GRANATA AU CONSEIL DE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. PROPOSITION POUR REJOINDRE LE CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Personne ne souhaite rejoindre le conseil de copropriété. La question n'est donc pas soumise aux votes.

12. QUITUS AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. DÉTERMINATION DU BUDGET POUR LE NOUVEL EXERCICE : PROPOSITION D'APPELER 230.000 €

- Demander un décompte / une situation par rapport à Madame Knockaert et la durée de préavis à l'UCM.

Majorité absolue	Oui	4 769,00	95,94 %
	Non	202,00	4,06 %
	Voix exprimées	4 971,00	-
	Abstentions	1 329,00	-
Non			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. DÉTERMINATION DU MONTANT À APPELER POUR LE FONDS DE RÉSERVE : PROPOSITION D'APPELER 50.000 €

Majorité absolue	Oui	5 886,00	96,68 %
	Non	202,00	3,32 %
	Voix exprimées	6 088,00	-
	Abstentions	212,00	-
Non			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. SÉCURISATION TOITURE : LES COPROPRIÉTAIRES SONT-ILS D'ACCORD DE DONNER MANDAT AU SYNDIC POUR RECHERCHER DES DEVIS POUR LA SÉCURISATION DE LA TOITURE ?

- Faire appel à un conseiller en prévention pour faire une analyse de risques concernant un travail en hauteur (ex : société Koesio)

Société Voltigo : Entreprise qui installe des lignes de vie et qui met en œuvre des sécurisations.

Société Koesio : Service externe de prévention à qui on peut commander une analyse en conseil de prévention et avoir une identification de tous les risques et les moyens d'y remédier.

La question est non soumise aux votes.

16. ETES-VOUS D'ACCORD POUR QUE LE COPROPRIÉTAIRE EN DÉFAUT DE PAIEMENT (APPEL DE FONDS ET SOLDE REPORTÉS) PRENNE À SA CHARGE LES FRAIS JURIDIQUES NON COUVERTS (AVOCATS, HUISSIERS, PROCÉDURE, ...) LIÉS À LA RÉCUPÉRATION DES FONDS ?

Majorité absolue	Oui	5 987,00	96,74 %
	Non	202,00	3,26 %
	Voix exprimées	6 189,00	-
	Abstentions	111,00	-
Non			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. RENOUELEMENT DU MANDAT DE GESTION DE MONS-SYNDIC

Majorité absolue	Oui	6 098,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 098,00	-
	Abstentions	202,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

- Demander un décompte / une situation par rapport à Madame Knockaert et la durée de préavis à l'UCM.

Le Président

Madame, Monsieur Blondeau
- Wattier

Le Secrétaire

M. Navez Pierre